

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe ;
MM. Grégory BAERT, Michel CATON, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 14 novembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/119 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC M. Maxence BARUFFALDI DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU BOCUSE D'OR 2026 – annexe 1

M. le Maire informe les élus qu'il a été contacté par M. Maxence BARUFFALDI demeurant à Thônes et chef exécutif au Campus de GROISY.

M. BARUFFALDI portera les couleurs de la France lors du Bocuse d'Or Europe 2026, prestigieux concours culinaire international.

Son parcours, marqué par l'excellence, la rigueur et la créativité, incarne les valeurs que notre territoire souhaite promouvoir.

La Municipalité a décidé de signer une convention de partenariat pour le soutenir dans cet ambitieux projet.

Dans le cadre de ce partenariat, la commune de Thônes souhaite apporter un soutien financier de 2 000€ à M. BARUFFALDI pour l'accompagner dans sa préparation et sa participation au concours.

En contrepartie, le chef s'engage à intervenir auprès des enfants des écoles de Thônes, notamment au restaurant scolaire, à l'occasion d'une journée dédiée au goût. Cette action pédagogique vise à sensibiliser les plus jeunes à la richesse culinaire, à l'importance de l'alimentation et à la découverte des saveurs.

Ce partenariat illustre la volonté de la Commune de soutenir les talents locaux, de valoriser la gastronomie et de renforcer les liens entre les acteurs du territoire et les jeunes générations.

....

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la volonté de la Commune de soutenir les talents locaux et de promouvoir la gastronomie française,

Vu le projet de participation de M. Maxence BARUFFALDI au concours international Bocuse d'Or Europe 2026 ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la commune de Thônes et M. Maxence BARUFFALDI ; Considérant que la Commune souhaite accompagner M. BARUFFALDI dans sa démarche en lui apportant un soutien financier ;

Considérant que ce partenariat prévoit une contrepartie pédagogique au bénéfice des enfants des écoles de Thônes ou tout autre action à définir ;

Considérant que cette action s'inscrit dans les valeurs de transmission, de goût et de valorisation des savoir-faire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

par vote à main levée **POUR** : 21

ABSTENTION : 1 (K. CHALABI)

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Thônes et M. Maxence BARUFFALDI, dans le cadre de sa participation au Bocuse d'Or Europe 2026.
- **ACCORDE** une aide financière de 2 000 € à M. BARUFFALDI, destinée à soutenir les frais liés à sa préparation et à sa participation au concours.
- **DEMANDE** en contrepartie, à M. BARUFFALDI de s'engager à intervenir auprès des enfants des écoles de Thônes, notamment au restaurant scolaire, dans le cadre d'une journée consacrée au goût, organisée en lien avec les services municipaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 novembre 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC M. MAXENCE BARUFFALDI

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

M. Pierre BIBOLLET, Maire de THONES, agissant ès qualité en vertu de la décision du maire n°2025-VV en date du rendue exécutoire par télétransmission en Préfecture de la Haute-Savoie le et publication le

et désigné dans ce qui suit **La commune de THONES**

ET

M. Maxence BARUFFALDI, désigné le partenaire

PREEMBULE

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre la Commune de Thônes et Monsieur Maxence BARUFFALDI, domicilié à Thônes, chef exécutif du Campus de Groisy, en raison de son statut de résident Thônain, dans le cadre de sa participation au concours international Bocuse d'Or Europe 2026.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1- OBJET DE LA MISE A DISPOSITION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre la Commune et M. Maxence BARUFFALDI dans le cadre de sa participation au concours international Bocuse d'Or Europe 2026.

2- ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à verser une aide financière de 3 000 € à M. BARUFFALDI afin de soutenir les frais liés à sa préparation et à sa participation au concours.

Ce versement sera effectué sur présentation d'un RIB et après signature de la présente convention.

3- ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

En contrepartie du soutien financier apporté par la Commune, M. BARUFFALDI s'engage à :

- Intervenir auprès des enfants des écoles de Thônes, notamment au restaurant scolaire, Et notamment participer à l'élaboration d'un repas avec le personnel de la restauration scolaire, suivi d'une intervention auprès des élèves de CM1 et CM2 pour les sensibiliser à la richesse culinaire, à l'importance de l'alimentation et à la découverte des saveurs.
- Organiser une conférence-débat sur la gastronomie, à partir du 16 mars 2026.

Les modalités pratiques de ces interventions (date, durée, contenu) seront définies conjointement avec les services municipaux.

4- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2026.

5- RESILIATION

En cas de non-respect des engagements prévus à l'article 3, la Commune se réserve le droit de résilier la présente convention après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours.

6- LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif compétent.

**Fait à Thônes, le
En deux exemplaires originaux.**

**Pour la Commune de Thônes
Le Maire, Pierre BIBOLLET**

**M. Maxence BARUFFALDI
Le Partenaire**